



INSTRUCTIONS DE COURSE VL

Régate Aligot saucisse 1 et 2

19 et 20 septembre 2026

4^{ème} étape du critérium GOO le 20 septembre 2026

1^{ère} étape du trophée d'automne de la Ligue d'Occitanie de Voile

LAC DE PARELOUP

CENTRE YACHTING à VOILE de PARELOUP - Grade 5B / 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.4 L'annexe T s'applique. PCC de 30% des inscrits

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 1 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est devant ou dans la salle du club house.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).



6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est

Date	Classe	Heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course du jour	
19/09/2026	Toutes	14 heures	1 à 6 courses à suivre
20/09/2026	Toutes	11 heures	1 à 6 courses à suivre

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.3 Le dernier jour de course programmé, aucune procédure de départ ne pourra commencer après 16 heures.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon Occitanie pour l'INVL, l'INC, l'IND et les PAV, et Opti pour la classe OPTI et INQ (MiniJi, Hansa, ... courant avec les Optis)

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course sera le Lac de Pareloup conformément aux informations apportées par l'Avis de Course.

9. LES PARCOURS

9.1 Le parcours sera de **type construit**.

10. MARQUES

10.1

Classes	Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
INVL, IND, INC, PAV	Orange	Jaune	Blanche	Blanche	Rouge devant le bateau comité
OPTI	Orange	Jaune	S.O.	S.O.	Rouge devant le bateau comité

Attention : la forme et la couleur des marques de parcours peuvent être modifiées. Si tel est le cas, les modifications seront précisées lors des briefings coureurs.

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord** et **la bouée sur l'eau à l'extrémité bâbord**

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A4 et A5).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu** et **le côté parcours de la marque d'arrivée**



15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est maintenue : pénalité de deux tours.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.
- 15.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :
Temps cible 35 minutes, Temps limite du 1er pour finir => 60 minutes.
- 16.2 Les concurrents, encore en course, mais visiblement très en retard sur le reste de la flotte, pourront être classés après le dernier concurrent officiellement pointé sur la ligne d'arrivée, cela, dans l'ordre de leurs positions sur le parcours. L'application de cette disposition est à la discrétion du comité. Ces bateaux seront alors ramenés sur la zone de départ.
- 16.3 Les bateaux qui n'ont pas franchi la ligne d'arrivée 20 minutes après le premier bateau, qui a effectué et fini le parcours, seront classés TLE (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2).
- 16.4 Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTIONS

- 17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le club. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans le club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Les avis de réclamations du Comité seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 60.1
- 17.5 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.
- 17.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1) :
 - Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité de l'épreuve
 - Bateaux accompagnateurs
 - Communication radio
- 17.7 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation doit être déposée :
 - (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - (b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.Ceci modifie la RCV 60.3(b).

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
 - (a) Quand moins de **[quatre]** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
 - (b) Quand 4 courses et plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.



19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 Un émargement (action de sécurité sortie et retour) pourra être mis en place. Dans ce cas, un drapeau rouge sera hissé au mat de pavillons à terre une heure avant le premier signal d'avertissement de la journée et restera jusqu'à l'heure limite de dépôt de réclamation.
- Au départ :
Ouverture de l'émargement : 1h avant le 1^{er} signal d'avertissement de la classe.
Fermeture de l'émargement au premier signal d'avertissement de la classe.
- A l'arrivée :
Ouverture de l'émargement à l'heure d'arrivée du premier de la classe
Fermeture de l'émargement à l'heure limite de dépôt des réclamations
- 19.2 Un émargement est une signature qui engage le signataire personnellement. Elle est identique au départ et à l'arrivée.
- 19.3 Pénalités sans instruction (modification à règle 63.1, A4 et A5) :
- Défaut d'émargement au départ : 5 points sur la première course du jour.
 - Défaut d'émargement à l'arrivée : 5 points sur la dernière course du jour.
 - Défaut d'émargement au départ et à l'arrivée : 5 points sur toutes les courses du jour
- 19.4 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]
- 19.5 Le port de la brassière de sécurité est obligatoire pour tous les coureurs sur l'eau
- 19.6 Canal VHF : 72

20. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT [DP]

- 20.1 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du Comité peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par les pavillons du club ou des arbitres

23. ACCOMPAGNATEURS [DP]

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Deux dispositifs de coupe circuit en cas de chute dont un qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- 23.4 Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- 23.5 Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritiques peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.



25. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

26. PRIX

Des prix seront distribués à discrétion de l'Autorité Organisatrice

27. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

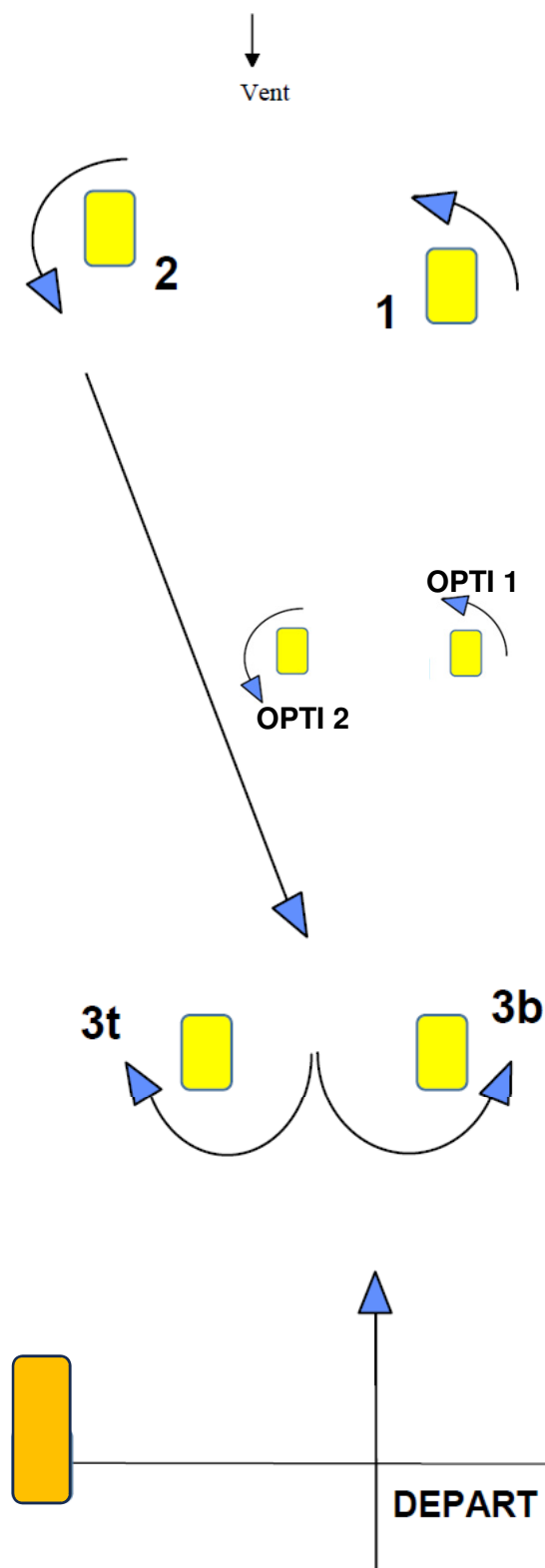
Arbitres désignés :

Président du comité de course : **Jean Pierre FINAZZI**

Président du jury :

Commissaire aux résultats : **Jean-Pierre FINAZZI**

ANNEXE PARCOURS



INVL / IND / INC / PAV

Parcours B1

1 tour : Départ, 1, 2, 3b, arrivée

Parcours B2

2 tours : Départ, 1, 2, porte 3t/3b, 1, 2, 3b, arrivée

La marque 3 est une porte, les marques 1, 2 et 3b sont à laisser à bâbord

OPTI / INQ (MiniJi, ...)

Parcours B1 :
1 tour : Départ, OPTI 1, OPTI 2, 3b, arrivée

Parcours B2 :
2 tours : Départ, OPTI 1, OPTI 2, Porte 3t/3b, OPTI 1, OPTI 2, 3b, arrivée

La marque 3 est une porte, les marques OPTI1, OPTI2 et 3b sont à laisser à babord



ANNEXE PARCOURS

IND : Parcours T1 : Départ, 1, 2, 3, 1, 3, arrivée

IND : Parcours T2 : Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, 1, 3, arrivée

Opti : Parcours T1 : Départ, 1, 3, arrivée

Opti : Parcours T2 : Départ, 1, 3, 1, 3, arrivée

